



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)**

**Numéro de la demande :** 2013-7111  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide aquatique Reward  
**Numéro d'homologation :** 26271  
**Matière active (m.a.) :** 240 g/L diquat  
**Numéro de document de l'ARLA : 2435056**

### **Contexte**

L'herbicide aquatique Reward est un herbicide homologué à usage restreint pour la lutte contre les mauvaises herbes aquatiques dans les eaux stagnantes ou à faible débit des mares-réservoirs des fermes, les fossés près des étangs agricoles, les lacs et les canaux. L'herbicide aquatique Reward est aussi homologué à des fins de désherbage non sélectif des mauvaises herbes sur les terres non cultivées. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Le but de cette demande est de modifier l'homologation de l'herbicide aquatique Reward pour y inclure l'allégation de suppression des deux espèces exotiques envahissantes, la châtaigne d'eau et l'aloès d'eau, au moyen de la dose d'application déjà inscrite sur l'étiquette.

### **Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale**

Aucune évaluation des données chimiques, ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

La châtaigne d'eau et l'aloès d'eau sont deux espèces exotiques envahissantes qui ont été découvertes dans les cours d'eau de l'Ontario. Au fil du temps, elles peuvent être capables de modifier les écosystèmes naturels, en déplaçant les espèces indigènes de plantes, de poissons et autres et en infligeant même des pertes économiques à l'avenir. Les renseignements transmis pour étayer l'examen des exigences en matière de valeur comportaient deux rapports qui discutaient les essais répétés menés sous conditions contrôlées au US Army

Engineer Research and Development Center, University of Florida Center for Aquatic and Invasive Plants, Gainesville, Floride, États-Unis. Les rapports documentent des essais approfondis sur l'efficacité du diquat à lutter contre les mauvaises herbes proposées et concluent que ces deux espèces sont très susceptibles au mode d'action du diquat.

## Conclusions

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide aquatique Reward afin d'ajouter les allégations de suppression de la châtaigne d'eau et de l'aloès d'eau.

## Références

Liste des études et des renseignements soumis par le titulaire

2376421	10.1	Response of Cabomba, Water Chestnut, and Water Soldier to the Herbicide Diquat under Greenhouse Conditions
---------	------	--

2376424	10.1	Response of Water Soldier to the Herbicide Diquat: The Effect of Turbidity, Water Temperature, and Plant Size on Efficacy
---------	------	---

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.